



S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Janvier 2021 N° 22

2021



Bonne année à
toutes et à tous !

Chers Concitoyens,

Qui aurait pu croire, fin de l'année dernière, que dans les mois à venir toute notre vie serait impactée par une pandémie mondiale ?

Et pourtant, l'année 2020 s'est déroulée au rythme imposé par la gestion de cette crise sanitaire. Sur le plan communal, cette situation exceptionnelle a notamment entraîné un retard conséquent dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets. J'y reviendrai lors d'un prochain bulletin municipal.

Cependant, à l'aube de cette nouvelle année, et ce malgré des indicateurs qui nous appellent toujours encore à la prudence, je souhaite porter un message d'espoir et d'optimisme.

« Débutons l'année avec un nouvel espoir,
Laissons les mauvais souvenirs derrière nous,
Ayons la foi pour un avenir meilleur ».

Les Adjoints, les Conseillers municipaux et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous adresser les Meilleurs Vœux pour une Année 2021 remplie d'espoir et de satisfactions.

Alles Guete im Neje Jorh fer Alli.

Votre dévoué Maire
Patrick BETTINGER

www.mairie-oberbronn.fr



OPÉRATION DE DÉRATISATION

La commune a fait procéder à une campagne de dératisation par la mise en place d'appâts empoisonnés sur l'ensemble du réseau d'assainissement de la commune.

Les premiers résultats de cette opération ont été constatés par le prestataire en charge de la gestion de la station d'épuration. Le prestataire constate également une recrudescence d'aliments qui arrivent à la station d'épuration via les égouts.

Le fait de déverser des aliments dans les égouts (via les toilettes) permet aux rats de se nourrir et réduit de ce fait l'efficacité des appâts empoisonnés. Cette pratique encourage la prolifération de la population des rongeurs.

A éviter impérativement : l'usage des toilettes comme poubelle alimentaire.

BATTUES - JANVIER

Lot 1, forêt du Frohret
Les samedis 26 et 30 janvier 2021

Forêt domaniale de Hanau (Baerenthal)
Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021 ,
Lundi 01 février 2021

Forêt domaniale de Niederbronn
Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021,
Lundi 01 février 2021

Pour connaître les lieux et les dates de battues dans les départements 57,67 et 68 nous vous invitons à consulter le site

vigilance-chasse.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN		OBERBRONN-SUD	
Bac ordures ménagères	Lundi	4 janvier 2021	Lundi	4 janvier 2021
	Lundi	11 janvier	Lundi	11 janvier
	Lundi	18 janvier	Lundi	18 janvier
	Lundi	25 janvier	Lundi	25 janvier
	Lundi	1er février	Lundi	1er février
Collecte sélective	Jeudi	14 janvier 2021	Jeudi	14 janvier 2021
	Jeudi	28 janvier	Jeudi	28 janvier
	Jeudi	11 février	Jeudi	11 février

Principales décisions du Conseil municipal

réuni le 10 décembre 2020

La dernière réunion du Conseil municipal était principalement consacrée à des points d'ordre financier.

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le conseil a décidé à l'unanimité, conformément à l'article L. 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement liées au Budget Général, au Budget Eau et au Budget Assainissement avant le vote du Budget Primitif 2021 et dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice 2020.

Autorisations d'engagement avant le vote du Budget Primitif de 2021 :

- Budget Général (Aménagement de la rue de la Croix, d'une zone de loisirs multisports et d'une clôture autour de l'aire de jeux) : 303 000 €
- Budget Eau (Forage et renouvellement de conduite AEP rue de la Croix) : 87 000 €
- Budget Assainissement (Renouvellement conduite assainissement rue de la Croix) : 52 000 €

Tarifs communaux 2021

Dans le cadre de la délibération sur les tarifs communaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2021, le conseil a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs appliqués en 2020.

Forêt communale : coupes et travaux d'entretien et de renouvellement 2021

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'état prévisionnels des coupes et des travaux d'entretiens et de renouvellement prévu pour l'année 2021 et conformément aux documents présentés par l'Office National des Forêt. Il se réserve néanmoins le droit de revoir ses prévisions à la baisse en fonction de la conjoncture du moment.

Assistance Technique à l'exploitation des installations de production d'eau potable : attribution du marché.

Après délibération, le conseil a décidé à l'unanimité moins 1 abstention, d'attribuer le marché d'assistance technique à l'exploitation des installations de production d'eau potable à l'entreprise SUEZ Eau France pour un montant total par an de 34 683,60 € TTC.

Assistance Technique à l'exploitation de la station d'épuration et des déversoirs d'orage : attribution du marché.

Après délibération, le conseil a décidé à l'unanimité moins 1 abstention, d'attribuer le marché d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration et des déversoirs d'orage à l'entreprise SUEZ Eau France pour un montant total par an de 41 978,40 € TTC.

DERNIERE MINUTE

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté interministériel du 15 décembre 2020, publié au Journal Officiel de la République française du **23 décembre 2020**, l'état de catastrophe naturelle au titre des « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019 » a été reconnu pour la Commune d'OBERBRONN.

L'état de catastrophe naturelle constaté par l'arrêté susmentionné peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

L'assuré dispose d'un délai ultime de **10 jours francs** à compter de la date de publication au Journal Officiel (**23 décembre 2020**) pour déposer, si ce n'est déjà fait, une déclaration de sinistre et un état estimatif de vos pertes auprès de votre assureur.

ETAT-CIVIL : NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2020

Décès :	21/11 :	Madame ZINT Marie âgée de 86 ans Domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie 7, avenue Foch à NIEDERBRONN LES BAINS
	03/12 :	Madame SCHOCH Arlette âgée de 82 ans Domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue principale
	07/12 :	Madame SCHEIDER Marguerite âgée de 99 ans Domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue principale

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JANVIER (80 ET PLUS)

04/01	91 ans	Monsieur BUND François domicilié 12, Rue de Gumbrechtshoffen
05/01	84 ans	Monsieur MAIER Frédéric domicilié 2, Rue du Sable
06/01	89 ans	Monsieur BIRGY François domicilié 3, Rue de l'Union
09/01	92 ans	Soeur Micheline-Marie Trautmann domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
10/01	90 ans	Madame WOLFF Vve SCHMALTZ Jeanne domiciliée 10, Rue de l'Union
11/01	81 ans	Madame MAEDER Vve KUNKEL Sonia domiciliée 14, Rue de Niederbronn
11/01	80 ans	Monsieur BARTH Ernest Domicilié 3, rue Wester
15/01	88 ans	Soeur CAUQUOT Eliane Domiciliée Monastère St Alphonse 2, Rue Principale
21/01	91 ans	Monsieur MARTEL Jean domicilié à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
23/01	95 ans	Madame ROBERT Vve CHARBONNIER Yvette domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
23/01	82 ans	Madame SCHMITT Vve HEILIG Lucie domiciliée 7, Rue du Maire Dr Dietz
23/01	80 ans	Madame GEHRES épouse WEIL Charles Domiciliée 7, rue Wester
27/01	88 ans	Madame HORN Vve MILLI Marguerite domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
28/01	90 ans	Soeur VIERLING Marie Irène domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, Rue Principale
29/01	87 ans	Madame LUNZENFICHTER épouse MAHLER Marthe domiciliée 27, rue de Niederbronn

Merci! Merci! Merci! Merci! Merci!



Lundi, 14 décembre 2020

Quelle belle surprise a été faite aux enfants de l'école d'Oberbronn, ce matin, lorsqu'en franchissant le seuil de leur classe, encore à moitié endormis, ils ont pu découvrir ce que le Petit Papa Noël de l'Association « **Autour de l'école** » leur avait laissé pour occuper leurs récréés.

Dorénavant, l'ennui n'aura plus cours pendant ces petites pauses tant désirées par chacun d'entre eux. Et jugez du pourquoi : les petits chérubins pourront désormais utiliser des trottinettes flambant neuves, des jeux de raquettes originaux (jazzminton et ozgo), moults jeux de balle et d'adresse tous aussi fantastiques les uns que les autres : jeux de quilles dont mölky, ball-trap, parachutes géants, morpions des danseurs... sans compter les deux magnifiques panneaux de basket financés par la commune qui ornent fièrement le préau pour dunker à loisir.

Quelle régalade ! La récré de 10h00 a donc fait son effet.

Après ces réjouissances, c'est l'œil brillant et parfois humide que les enfants abasourdis sont retournés en classe réviser leur conjugaison, algèbre et autres abécédaires sous le regard jovial et bienveillant de l'équipe pédagogique.

Un grand Bravo à toi, Gentil Papa Noël de l'Association pour ce magnifique présent qui vaut son pesant de mercis ! Bravo à vous tous, Membres de l'Association « Autour de l'Ecole », pour toutes ces futures récréés baignées de sourires, de joies et de franches rigolades.

Une chose est sûre : les récréés 2021 commenceront mieux que celles de l'année 2020.

C'est déjà ça !





CONCERNANT LA FORET DOMANIALE DE NIEDERBRONN LES BAINS

L'introduction et/ou la circulation dans les forêts, en dehors des voies autorisées est formellement interdite.

La circulation ou stationnement de véhicules, bestiaux, animaux de charge ou de monture hors des chemins est formellement interdite.

Ces infractions sont réprimées et punies par le Code Forestier, à l'article R.163-6 alinéa 2 punissant et réprimant ces infractions d'une amende de classe 5 (Procès-Verbal envoyé au Procureur de la république).

En forêt Domaniale de Niederbronn les Bains, seule la route revêtue du « Daumen-Linsenthal » est ouverte à la circulation motorisée, et **UNIQUEMENT entre 6h00 et 22h00.**

La totalité des autres chemins est interdite à la circulation.

La mise en place illégale d'installations permettant la pratique d'activités sportives, la recherche archéologique, avec ou sans détecteur, sont également prohibées sans autorisation du propriétaire.

L'enlèvement de matériaux (sable, pierres, roches, etc.), ou végétaux (feuilles, mousses, tourbe, semis, plants, bois, etc.) est formellement interdit.

Enfin, pour rappel, la divagation de chiens et chats est interdite.

La promenade de chien non tenu en laisse entre le 15 avril et le 30 juin est interdite.

LA FORET EST FRAGILE, PROTÉGEONS LA !

Shop Bi Uns

Votre plateforme e-commerce 100% locale

www.shopbiuns.fr

*La Boutique virtuelle du
Pays de Niederbronn-les-Bains !*



Avec le soutien financier :



LE MONOXYDE DE
CARBONE EST UN
GAZ DANGEREUX,
INVISIBLE, INODORE
ET SANS SAVEUR.

A stylized illustration featuring a dark house with two windows showing silhouettes of people. In front of the house is a dark car. Above the house, a large, white, circular monster head with a wide, toothy grin and small eyes looms. White, swirling lines emanate from the monster's mouth, looping around the house and car. The background is a dark, textured grey.

STOP AU MONOX DANS LA MAISON !

APPRENEZ À MIEUX LE CONNAÎTRE
POUR LE COMBATTRE ET TESTEZ
VOS CONNAISSANCES SUR

www.stopmonox.com



www.mairie-oberbronn.fr

— Au qui, l'an neuf —



Disons adieu, à l'année qui vient de s'écouler.
Minuit, sur l'horloge, vient de sonner.
Douze nouveaux mois nous guettent.
Janvier, avec les Rois et les galettes,
Sans oublier : vœux et souhaits échangés.
Février : Carnaval, Mardi-Gras, tous costumés.
Mars : premières fleurs : violettes, jacinthes, pâquerettes.
Avril : Vive Pâques et ses fêtes.
Mai vante ses jolis brins de mugets.
Juin : chaleur en ce mois d'été.
Juillet et Août : repos pour les vacanciers,
Septembre : rentrée pour les écoliers.
Octobre : récoltes, c'est l'automne.
Novembre : mois triste et monotone.
Décembre : temps de l'Avent et fêtes de Noël,
Régardons-nous pour la naissance de l'Emmanuel.
De nouveau à minuit, l'horloge sonnera,
Pour annoncer qu'une nouvelle année débutera.
Comme toujours, il est de coutume, où l'on se souhaite bonheur et santé,
Chance, paix et prospérité.



Bonne Année à tous !
Marquerite Brisbris-Eberhardt



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent
à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr